



CHARTRE POUR LES DEPLACEMENTS **AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

1. But et organisation.

Cette charte a pour but de préciser les conditions générales des déplacements pour l'ensemble des championnats de France pour lesquels le comité bouliste du Var aura des équipes qualifiées.

Elle concerne les délégués du comité bouliste du Var, les joueurs, ainsi que les clubs des équipes qualifiées.

Le comité directeur constitue une commission « **championnats de France** » au sein du comité bouliste du Var. Elle est chargée, avec l'aide et la participation des autres commissions existantes, de superviser l'ensemble des besoins et d'y répondre dans les délais impartis. Le partage des informations avec les joueurs et les délégués, est un élément important de réussite globale. (Fiche CDF action).

2. Délégations du CBVar.

La délégation type sera composée d'un coach par équipe et d'un accompagnateur pour 2 équipes. Le coach, outre sa fonction de conseiller pour les joueurs en cours de parties, assure la responsabilité de leur logistique et de leur intendance, aidé pour ce faire, par l'accompagnateur (boissons....)

3. Habillement.

A l'issue de chaque championnat du Var ou qualificatif au championnat de France, un essayage du paquetage type (défini par la commission habillement) est effectué sur place par l'équipementier ou un membre du comité. (commission habillement ou délégué)(Fiche CDF)

Un mois avant la date du championnat de France, le président du club concerné passe au siège du comité bouliste du Var pour réceptionner le paquetage de ses joueurs ou joueuses; charge à lui de les leur distribuer.

4. Déplacements, hébergement et repas.

Le calcul des frais de déplacement est effectué par le trésorier du comité bouliste du Var à l'aide de l'application « mappy » pour le carburant et les frais de péage sur la base du trajet siège du comité /lieu du championnat, à raison d'un véhicule léger par équipe, indépendamment de la réalité des déplacements et du lieu de résidence des qualifiés.

L'hébergement sera réservé par le comité bouliste du Var dès connaissance des lieux des différents championnats. Les chambres seront réglées directement par le comité.

Lors des championnats, le coach remettra chaque matin, 20 euros par repas et par joueur à l'équipe dont il a la responsabilité.(Fiche CDF suivi).

Le président du Comité Bouliste du VAR

Monsieur Marc BENINTENDI

